



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

BURUNDI : A quelques mois des élections, l'intolérance politique persiste.

*Rapport sur la gouvernance et les droits
socio- économiques au Burundi*

novembre 2019

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
0.INTRODUCTION	1
I. LES INTOLERANCES ET CRIMES POLITIQUES PRENNENT UNE ALLURE INQUIETANTE A LA VEILLE DES ELECTIONS DE 2020	2
II. DES ATTAQUES ARMEES CRIMINELLES AUX CONSEQUENCES DESASTREUSES SUR DES FAMILLES ENTIERES.....	10
II. 1. Des hommes d’affaire ciblés au cours d’une attaque perpétrée dans un bar en zone Rohero en Mairie de Bujumbura.....	10
II. 2. Deux personnes grièvement blessées dans une attaque armée perpétrée dans un bar situé en zone Ngagara, Mairie de Bujumbura.....	10
II. 3. Des attaques armées rebelles signalées en provinces Bubanza et Cibitoke font d’énormes dégâts	11
II. 4. Un policier impuni tire à bout portant sur une personne au terrain « tempête » en Mairie de Bujumbura	12
III. DES MESURES ADMINISTRATIVES ETOUFFANTES DANS UN CONTEXTE DE PAUPERISATION CROISSANTE.....	12
IV. DES DEMANDES RECURRENTES DE CONTRIBUTIONS FINANCIERES FORCEES	14
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	15

0.INTRODUCTION

Tout est permis au Burundi, à condition que le Président Pierre Nkurunziza et ses sbires du CNDD-FDD demeurent au pouvoir sans aucune opposition. Ceux qui commettent les crimes ne sont pas des criminels aux yeux du régime, les criminels sont ceux qui ne le soutiennent pas. Ainsi, lorsque les Imbonerakure attaquent les membres du parti de l'opposition CNL, seuls ces derniers sont poursuivis par la justice (deux poids deux mesures du régime) pour encourager les premiers à persévérer dans le crime « La raison du plus fort est toujours la meilleure », disait Jean de La Fontaine. Le crime est une arme du régime de Pierre Nkurunziza pour se maintenir au pouvoir. Le parti politique du député Agathon Rwasa qui tente de le concurrencer en paye le prix.

Le rapport de novembre 2019 revient au moins sur 58 membres du CNL répartis dans au moins 12 provinces du pays qui ont été victimes de violences politiques. Au moins trois permanences de ce parti ont subi des attaques criminelles du régime en provinces Mwaro, Ruyigi et Bubanza. Les attaques physiques ciblent également les propriétaires de ces maisons qui abritent les permanences de ce parti. Dans certaines provinces comme en province Rumonge, le rapport dénonce des opérations de vandalisme et de vols qui ciblent des membres de l'opposition déclarés ou présumés.

Le mois de novembre 2019 a également été caractérisé par des attaques armées criminelles qui ont visé des bistrotts en Mairie de Bujumbura dont celles qui ont emporté des hommes d'affaire burundais d'origine sociale Tutsi.

Les attaques criminelles ont aussi touché les membres des Forces de défense et de sécurité en province Cibitoke, consécutivement à des infiltrations rebelles confirmées à partir de la République Démocratique du Congo.

Dans l'angoisse de ces attaques armées criminelles perpétrées dans la nuit du 22 novembre 2019, des mesures administratives et sécuritaires en application dans certaines provinces du pays limitent gravement les libertés publiques et aggravent fortement la situation socio-économique déjà précaire des citoyens.

Ce rapport de novembre 2019 évoque enfin les mesures prises par la Banque de la République du Burundi qui restreignent l'espace économique et qui visent à contrôler et à monopoliser la gestion des devises, de l'or et du café, dans un contexte de malversations économiques, de détournements de la chose publique et de corruption, qui constitue une triste réalité dans le pays et qui est aujourd'hui érigé en mode de gouvernance. Entre temps, les exigences de contributions financières continuent dans certaines provinces du pays.

I. LES INTOLERANCES ET CRIMES POLITIQUES PRENNENT UNE ALLURE INQUIETANTE A LA VEILLE DES ELECTIONS DE 2020

Au rythme actuel, on dirait que le régime burundais est déterminé à régner par la terreur, la violence, l'injustice et l'impunité. A la veille des élections de 2020, le pays sombre dans la terreur des violences politiques et de l'impunité des crimes. Tout est permis, pourvu que Nkurunziza et les siens gardent les reines du pouvoir. Sur terrain, le parti CNL du député Agathon Rwaswa qui tente de monter en force politique en fait les frais.

Au cours d'une conférence de presse animée le 7 novembre 2019, le porte-parole du parti Congrès National pour la Liberté, CNL en sigle, avait indiqué que plus de 200 membres de ce parti étaient détenus illégalement dans différents cachots et prisons du pays. Terence Manirambona avait déclaré que la province Bujumbura venait en tête avec plus de 100 militants, victimes d'arrestations. Le porte-parole du parti CNL faisait savoir aussi que plus d'une cinquantaine de permanences avaient été détruites. Il regrettait que des réunions organisées chaque mois par le ministère de l'intérieur pour tenter d'apaiser la tension aient été vouées à l'échec, estimant que le discours officiel différait des actes sur terrain.

Voici les crimes politiques rapportés dans différentes provinces du pays au cours de la période de novembre 2019. Au moins 58 membres du CNL, dans 12 provinces du pays ont été victimes de violences politiques.

(1) En province de Cankuzo, Minani Gratien, un démobilisé issu des militaires des ex-Forces Armées Burundaises passait en date du 17 novembre 2019 sa deuxième semaine au cachot du commissariat provincial de police à Cankuzo. Des Imbonerakure de sa colline d'origine, Shinge, commune Kigamba, commandés par le directeur de l'école fondamentale Shinge nommé Havyarimana Hyacinthe, l'avaient arrêté l'accusant de collaborer avec les membres du parti CNL du député Agathon Rwaswa, d'injurier et de ne pas respecter les jeunes Imbonerakure. Des témoins nous avaient confié que la victime refusait de donner gratuitement de la boisson dans son bar à ces Imbonerakure en rondes nocturnes.

(2) En province Makamba, une équipe de danseurs traditionnels ont été la cible de harcèlement et de menaces, accusés simplement d'avoir participé le 10 novembre 2019 aux cérémonies d'ouverture officielle de la permanence du parti de l'opposition CNL en commune Kayogoro.

Dans la soirée du 16 novembre 2019, vers 19 heures, le chef de colline Evariste Bucumi accompagné de jeunes Imbonerakure, Déo Kwizera et Jean Nibanga, ont arrêté un des membres de l'équipe, le nommé Bucumi, habitant sur la colline Murambi, commune Makamba. La victime avait d'abord été conduite au domicile du chef de zone Gitaba Prosper Nduwamahoro.

Dans la même nuit, deux autres membres de l'équipe de danseurs, les nommés Thadée Sayumwe et Ildephonse ont également été arrêtés, accusés de détenir des armes blanches et d'avoir la mission d'éliminer le chef de cette colline. Tous les trois ont été acheminés au cachot du commissariat communal de police à Makamba. Par la suite, la chambre de conseil avait décidé de garder en détention Bucumi et Thadée Sayumwe et avait acquitté Alphonse. Ce dernier avait été libéré le 13 novembre 2019 mais avait été encore une fois arrêté deux jours plus tard. Sa deuxième arrestation avait coïncidé avec une réunion tenue dans la zone Gitaba par Adalbert Nininahazwe, secrétaire provincial du CNDD-FDD et Pious Nimbona, chef des jeunes Imbonerakure du CNDD-FDD en province Makamba.

Malgré la résistance du parquet de Makamba qui refusait de revenir sur sa décision, la victime Ildephonse avait passé 3 jours au cachot du commissariat provincial de la police, avant d'être libérée. Huit autres membres de l'équipe de danseurs avaient été convoqués par le gouverneur Gad Niyukuri pour diffamation du chef de l'Etat, mais les victimes avaient résisté, préférant vivre en clandestinité depuis lors.

(3) En province Muramvya, la nommée Marie Chantal Niyongere, représentante des femmes du parti CNL en commune Kiganda a été assassinée dans la nuit du 12 au 13 novembre 2019. Son cadavre avait été retrouvé dans une brousse près de la rivière Nyavyamo. Ses bourreaux l'avaient interceptée en provenance de sa colline natale dans la commune voisine de Ndava, en province Mwaro. Des témoins avaient indiqué que la victime avait été violée avant d'être égorgée. Selon le secrétaire provincial du parti CNL, Céleus Bigirimana, Marie Chantal a été victime de son appartenance politique. Militante très active du CNL, elle s'était durement impliquée pour l'ouverture de la permanence du parti dans sa commune.

Un suspect avait été arrêté pour calmer sa famille politique et sa famille de sang, selon les mêmes témoins.

(4) En province Bujumbura, trois membres du CNL, Kayibigi Gabriel, Ndirahisha Renovat et Kubwimana Chadrac, originaires de la zone Kiyenzi, commune Kanyosha ont été arrêtés en date du 19 novembre 2019 vers 16h, torturés et conduits dans un lieu inconnu. Ils avaient été accusés de tenir des réunions illégales et d'appartenir aux groupes rebelles.

Un autre membre très actif du CNL, le nommé Misago Jean Berchimans alias Cuma originaire de la commune Mutimbuzi a été enlevé en date du 20 novembre 2019 vers 17h dans la localité de Gatunguru, par des hommes en uniformes militaires et policières à bord d'un véhicule de type Pick up à vitres teintées, dont l'immatriculation était cachée.

Depuis ce jour, les amis et la famille n'ont aucune nouvelle du sort que le leur a connu et vivent dans l'angoisse la plus absolue.

(5) En province Bururi, la prénommée Jacqueline, membre du CNL et vice - président de la commission électorale provinciale indépendante CEPI en sigle, a été arrêtée en date du 4 novembre 2019 à son domicile situé sur la colline Muzima, zone Muzenga commune Bururi. Il y avait quelques jours, la victime avait refusé d'apposer sa signature sur la liste des membres des commissions électorales communales indépendantes dans les communes de la province Bururi et dénonçait une faible représentativité de son parti CNL. Ce qui n'avait pas plu aux autorités administratives et au parti CNDD-FDD de cette province. L'arrestation était perçue comme un complot pour l'écarter de ladite commission. La détenue a été mise en liberté deux jours après.

(6) En province Ruyigi, des jeunes de la milice Imbonerakure en complicité avec l'administration à la base ont attaqué et tabassé en date du 02 novembre 2019, des membres du parti CNL dont Nyedetse Berchimans, Barajingwa Félix, Ndikumana Désiré et Ntabajimana Felix résidant sur les collines Dutwe et Buruhukiro, commune et province Ruyigi.

Les victimes provenaient d'une cérémonie familiale après la mort d'un parent. Sur leur chemin de retour passant près de l'école fondamentale Muhongoro, des jeunes Imbonerakure qui assuraient la sécurité des membres du CNDD-FDD en réunion à cette école fondamentale les ont arrêtés, puis battus. Selon les victimes, les bourreaux leur disaient qu'ils tireront une leçon de leur refus d'intégrer le parti CNDD-FDD. A treize heures, les quatre hommes avaient été embarqués à bord du véhicule de l'administrateur de la commune Ruyigi, jusqu'au cachot du commissariat provincial de police.

Pendant la nuit de cette même date, une centaine de jeunes Imbonerakure venus de différentes zones des communes Ruyigi, Bweru et Gisuru, ont attaqué des membres du CNL qui faisaient la garde de la permanence du parti, les nommés Kwizera Terence, Niyongere Tharcisse,

Nduhirubusa Eric et Nakumuryango Jean. Ces derniers avaient été tabassés puis conduits la même nuit au cachot de la zone Rusengo. Après y avoir passé la nuit, les cinq membres du CNL ont été relaxés l'après-midi du lendemain.

Un certain Dieudonné Kubwimana avait été incarcéré au cachot de la zone Rusengo du 28 au 31 octobre 2019, pour avoir accepté que sa maison abrite la permanence du parti CNL, selon des témoins sur place.

(7) En province Rutana, des Imbonerakure commandés par l'administrateur communal Isidora Nkundizanye ont torpillé en date du 15 novembre 2019, les activités d'ouverture de la permanence du CNL sur la colline de Nyarubere, zone et commune Rutana. Des responsables de ce parti affirment pourtant que cette autorité avait accordé la permission pour cette activité. Le gouverneur de province, lui aussi issu du parti CNL, avait appelé l'administrateur communal pour une mise en garde. La dame n'avait pas hésité de déclarer à son chef hiérarchique en disant qu'elle avait oublié qu'elle leur en avait accordé la permission.

Dans cette même province, des Imbonerakure en complicité avec le commissaire provincial de police ont arrêté en date du 28 novembre 2019, trois membres du CNL, un certain Ninganza, son épouse et un autre connu sous le sobriquet de Muhago sur la colline Karindo, zone et commune Rutana. Ces trois victimes avaient rejoint trois autres militants du parti CNL arrêtés sous l'instigation du Procureur de la République en province Rutana qui les accusait de s'être interposés devant des Imbonerakure qui venaient les empêcher de tenir une réunion dans leur permanence sise sur la colline de Nyaribere, zone et commune Rutana.

(8) En province Rumonge, 6 jeunes du parti CNL dont Nahabandi Melchiade, Ntakirutimana Gratien, Nduwimana Oliver, Ndayisenga Emmanuel, Nduwimana Jean de Dieu ont été arrêtés sur la colline Kibingo, commune Muhuta. C'était au cours des échauffourées qui avaient été provoquées par des jeunes Imbonerakure dans la nuit du 11 novembre 2019. D'après le représentant provincial du parti CNL, ces membres du CNL s'étaient interposés contre l'arrestation de Dismas Irakoze, représentant du parti sur la colline Kibingo. Obed Ntakiyiruta précisait que les victimes avaient blessé grièvement un militant du parti au pouvoir lors des affrontements. Deux semaines après, les victimes croupissaient encore au cachot du commissariat provincial de police au chef-lieu de la province Rumonge et n'avaient pas été entendus depuis leur attestation.

Ce représentant provincial du parti CNL à Rumonge dénonçait aussi des actes de vandalisme et de vols perpétrés dans des ménages des militants du parti CNL de cette colline, par des jeunes dirigées par Audace Ndikumana, chef de cette colline, et l'impunité réservée aux malfaiteurs sous le couvert d'appartenance au parti au pouvoir.

(9) En province Kirundo, au moins sept membres du parti CNL ont fait objet de chasse à l'homme organisée par des Imbonerakure dont certains étaient identifiés, Thomas Bukuru titulaire du centre de santé de Sigu qui a été muté à l'hôpital de Mukenke et Miburo Onesphore.

Les victimes étaient notamment un certain Minani, le nommé Nsengiyumva Ferdinand de la colline de Sigu, zone Nyagisozi, commune Busoni, un certain Kanyamakuru et ses deux fils dont un élève de la 9^{ème} année fondamentale.

En date du 23 novembre 2019, Minani et deux autres non identifiés venaient de passer plus d'un mois au cachot du parquet de la République à Kirundo et disaient avoir été oubliés dans ce cachot. Ils étaient accusés de frapper le chef de colline de Kibuburu du nom de Nusu, au mois d'octobre passé.

Le deuxième avait été arrêté en date du 21 novembre 2019 accusé de fournir des informations aux rebelles et aux différentes stations de radio en exil dont la Radio Publique Africaine et Inzamba, et se trouvait au cachot du commissariat communal de police à Busoni. Ces derniers avaient été arrêtés après avoir échappé à une attaque sur leur ménage la nuit du 9 novembre 2019.

Dans l'obscurité de la nuit, des Imbonerakure auteurs de l'attaque avaient eu confusion et s'étaient rentrés dedans pendant que les victimes en profitaient pour prendre fuite. Un parmi ces Imbonerakure avait perdu sa dent et d'autres blessés. Le lendemain, ils avaient commencé la chasse à l'homme contre les membres de la famille attaquée. C'est ainsi que Kanyamakuru et ses deux fils avaient été arrêtés et conduit au cachot du commissariat communal de Vumbi.

(10) En province Bubanza, un groupe de jeunes Imbonerakure commandés par le chef collinaire du village II en commune Gihanga, du nom de Désiré Nsabimana, en tenue imperméable de police a été attrapé en flagrant délit le 20 novembre 2019 en train de démolir une permanence du parti du Congrès National pour la Liberté. Au moment où ses collègues avaient réussi à prendre fuite, le chef collinaire avait été attrapé par des membres du CNL en veille et des images le montraient ligoté en tenues imperméable de police.

Des sources sur place précisaient que ce chef collinaire commettait la sale besogne en compagnie du représentant du parti CNDD- FDD collinaire du nom de Nestor Munezero et du chef des jeunes Imbonerakure de cette même colline, Jean Marie Nduwimana. Ces deux derniers n'avaient pourtant pas été inquiétés. La police et l'administration communale avait pourtant décidé d'arrêter un jeune CNL du village III qui collectait les armes blanches et les objets abandonnées par les Imbonerakure au cours de leur fuite.

Jusqu'à la fin du mois, l'administration communale de Gihanga présentait comme condition la libération du chef de colline pour que le jeune homme du CNL bénéficie aussi de la liberté.

Ces sources indiquaient qu'au moins quatre permanences avaient été vandalisées à moins de trois mois dans cette commune de Gihanga, sans que des enquêtes soient faites pour que les auteurs soient identifiés et punis.



Photo du chef de colline ligoté sur le lieu du crime

(11) En province Mwaro, l'administrateur de la commune Rusaka, Bernardine Nduwimana a décidé en date du 27 novembre 2019 de fermer la permanence communale du parti CNL. Elle avait évoqué comme motif l'ouverture de la porte de la permanence (tout proche du marché) le jour de marché alors qu'elle l'avait interdite. Elle avait menacé une veuve de la place qui avait donné sa maison pour location au CNL.

(12) En province Ngozi, 12 membres du CNL dont des représentants communaux du parti en communes Nyamurenza, Kiremba, Marangara et Gashikanwa ont été arrêtés et condamnés en dossier de flagrance à une année d'emprisonnement ferme. Ces arrestations en cascade avaient été organisées consécutivement à des affrontements entre les membres du CNL et les jeunes Imbonerakure qui s'étaient dressés en date du 15 novembre 2019, contre la participation à l'accueil du président du parti Agathon Rwaswa dans une cérémonie d'ouverture de la permanence communale à Nyamurenza.

Des témoins rapportaient que l'administrateur communal de Nyamurenza, Niyonzima Dieudonné avait ordonné aux chefs de collines et les Imbonerakure d'aller stopper les membres du parti CNL venant des communes limitrophes qui voulaient s'introduire dans sa commune pour accueillir le président de leur parti.

Au cours des affrontements, un des chefs de colline membre du parti au pouvoir a rendu son âme. Le lendemain, les agents du service de renseignement dans la province de Ngozi en collaboration avec le président de la ligue des jeunes Imbonerakure en province Ngozi, répondant au nom de Ndayishimiye Jean Bosco alias Fupi, avaient opéré des arrestations arbitraires en cascade des membres du parti CNL dans les communes Nyamurenza, Kiremba, Marangara et Gashikanwa. Au moins 12 membres du CNL dont les présidents de ce parti dans les communes Marangara, Nyamurenza et Gashikanwa, un certain Honoré qui exerçait ses activités à l'hôpital autonome de Ngozi, avaient été la cible d'arrestations. En date du 22 novembre 2019, toutes ces personnes arrêtées ont été condamnées à un an d'emprisonnement ferme par le Tribunal de Grande Instance de Ngozi. Par la suite, des membres du CNL avaient préféré vider les lieux, accusant le Tribunal de Grande Instance de condamner seulement les membres du CNL alors que les affrontements opposaient les deux groupes.



Photo des Imbonerakure armés de gourdins qui bloquaient la route

Dans la matinée de ce même jour de condamnation judiciaire des membres du CNL, au moins 300 habitations de ménages situés sur les collines Mihigo, Kivumu, Rubamba et Rugori en commune Busiga, province Ngozi portaient des dessins de menaces de mort notamment des croix rouges-sang et des cercueils sur des portes, des fenêtres et des murs. Les personnes ciblées étaient toutes des membres du parti de l'opposition CNL, et accusaient des Imbonerakure qui ne cessaient de les menacer de mort s'ils persistaient à refuser d'adhérer au parti au pouvoir.



Photos des dessins sur les murs et les portes

II. DES ATTAQUES ARMEES CRIMINELLES AUX CONSEQUENCES DESASTREUSES SUR DES FAMILLES ENTIERES

II. 1. Des hommes d'affaire ciblés au cours d'une attaque perpétrée dans un bar en zone Rohero en Mairie de Bujumbura

Trois personnes dont deux hommes d'affaires Hicuburundi Joseph surnommé Mugamaba, Ngoragoze Juvénal et un employé de la Banque de la République du Burundi Ntaraka Melchisédech ont été la cible d'une attaque armée et mortelle perpétrée dans la nuit du 1^{er} novembre 2019, vers 21 heures, lorsque ces derniers étaient dans un bar dénommé « Chez Gilbert » situé au quartier Rohero, précisément à la jonction des avenues Muyinga et Ruyigi. Lors de l'attaque, au moins 6 autres clients ont été blessés à la grenade lancée par les malfaiteurs au cours de leur repli. Des témoins ont rapporté avoir vu des hommes en uniformes de police à bord d'un véhicule de police, qui rodaient autour du bar, bien avant l'assaut. Les deux hommes d'affaire et l'employé de la BRB, tous membres du parti au pouvoir, ont succombé sur place. Des sources de certaines personnes proches du pouvoir affirmaient que les trois personnes ont été victimes de leur appartenance à la composante sociale tutsi, et du plan génocidaire du régime CNDD-FDD, ciblant cette partie de la population burundaise.

Depuis 2015, des hommes d'affaire de l'opposition et/ ou membres de la composante sociale tutsi ont été tués, d'autres forcés à prendre le chemin d'exil, pendant que le régime s'accaparait leurs biens et/ou entreprises.

II. 2. Deux personnes grièvement blessées dans une attaque armée perpétrée dans un bar situé en zone Ngagara, Mairie de Bujumbura

Deux personnes dont un employé de l'Office Burundais des Recettes ont été la cible d'une attaque armée, le 17 novembre 2019, qui avait ciblé un bar situé sur l'avenue Buconyori, zone urbaine de Ngagara en Mairie de Bujumbura. Des hommes armes de fusil de type kalachnikov avait fait irruption dans ce bistrot et avaient ouvert le feu sur les clients, touchant gravement au ventre cet employé de l'OBR qui a succombé de ses blessures quelques jours après dans l'un des hôpitaux de la capitale économique

II. 3. Des attaques armées rebelles signalées en provinces Bubanza et Cibitoke font d'énormes dégâts

L'attaque la plus meurtrière reconnue par le pouvoir de Pierre Nkurunziza a eu lieu dans la nuit du 16 novembre 2019 contre une position militaire située dans la localité de Marura en commune Mabayi, province Cibitoke. L'armée burundaise avait reconnu dans la fraîcheur des faits l'attaque mais sans faire de lumière sur le bilan. Le porte-parole adjoint des Forces de Défense Nationale s'était contenté, dans son communiqué diffusé sur la Radiotélévision Nationale du Burundi en date du 18 novembre 2019, de dire que les rebelles s'étaient repliés vers le Rwanda voisin.

Le 20 novembre 2019, le porte-parole des partis politiques extra- parlementaires de la mouvance présidentielle, Jacques Bigirimana, n'avait pas mâché les mots. Il avait accusé ouvertement le Rwanda d'avoir mené cette attaque de Mabayi avant d'interpeller le gouvernement du Burundi de réagir par tous les moyens. Au moment où le pouvoir continuait d'entretenir le flou sur le bilan de l'attaque, des militaires contactés déclaraient que les dégâts avaient été énormes. Des militaires avaient été tués dont le chef de poste le Major Ngomirakiza Révérien, d'autres blessés et portés disparus pendant que des équipements militaires ont été emportés par les rebelles.

Les familles des victimes dans la grande désolation ne savaient pas sur quel pied danser et étaient demeurés sans nouvelles des leurs. Certaines de ces familles n'avaient eu le droit d'organiser le deuil alors qu'elles avaient été informées de la mort des leurs. Selon nos sources, dix corps qui étaient à la morgue de l'hôpital de Mpanda ont été enterrés au cimetière de Mpanda en date du 22 novembre 2019. Des membres des familles des victimes contactés nous avaient déclaré que lors de l'enterrement, le discours funeste disait que ces dernières avaient été victimes d'accidents.

En date du 22 octobre 2019, des mouvements rebelles quittaient la République Démocratique du Congo en direction de la forêt de la Kibira en passant par la province Bubanza et Cibitoka et des combats entre ces derniers et les forces de défense nationale du Burundi en collaboration avec des jeunes Imbonerakure avaient été signalés dans les deux provinces. Le service de porte-parole de la police burundaise avait reconnu ce passage et avait déclaré avoir neutralisé ceux qu'il appelait des bandits armés.

II. 4. Un policier impuni tire à bout portant sur une personne au terrain « tempête » en Mairie de Bujumbura

Le prénommé Janvier, originaire de la zone Nyakabiga, commune Mukaza, est mort en date du 22 novembre 2019 sous les rafales d'un policier qui faisait laver le véhicule au terrain « tempête », situé au quartier Kabondo, en Mairie de Bujumbura. La victime était largement connue pour sa déficience mentale. Le l'avait empêché de s'approcher du véhicule avant de tirer sur lui tout en déclarant que la victime comptait dans les rangs des manifestants anti - troisième mandat de Pierre Nkurunziza.

III. DES MESURES ADMINISTRATIVES ETOUFFANTES DANS UN CONTEXTE DE PAUPERISATION CROISSANTE

Dans l'angoisse de l'attaque armée qui venait d'endeuiller des familles entières des militaires tués dans la nuit du 22 novembre 2019, des mesures étouffantes tendant à limiter les libertés publiques touchent fortement la situation socio-économique des citoyens.

La décision du Maire de la ville, Freddy Mbonimpa, décision n°531018/015 du 21 novembre 2019 portant réglementation du commerce ambulante et du commerce sous les parasols dans la municipalité de Bujumbura interdisait le commerce ambulante et le commerce qui se faisait sous les parasols. Les jeunes chômeurs vendeurs de cartes de recharge de différentes entreprises de télécommunication étaient ici les plus concernés. Ces mesures avaient été mal accueillies car ces activités faisaient vivre beaucoup de jeunes burundais sous le chômage.

D'un autre côté, la décision de la même personnalité limite les heures d'ouverture des débits de boissons de 17 heures à 21 heures pendant les jours de travail, et de 13 heures à 21 heures les weekends. Il y a lieu également de souligner les mesures prises par la Banque de la République du Burundi qui consistent à restreindre l'espace économique pour contrôler et monopoliser la gestion des devises qui entrent dans le pays. Dans un communiqué rendu public mercredi le 27 novembre 2019, la Banque Centrale du Burundi contraint les voyageurs qui se rendent au Burundi de déclarer aux services des douanes les sommes en francs burundais et en devises équivalent d'une part à 10000 dollars américains et autres monnaies en devises en leur possession. D'autre part, il faut déclarer les montants en francs burundais qui dépassent 200000FBU.

Les visiteurs étrangers qui désirent s'approvisionner en produits commerciaux au Burundi doivent le faire en monnaie nationale. Ils sont tenus de présenter aux services des douanes les bordereaux attestant qu'ils ont changé leurs devises dans les banques ou dans les bureaux de change agréés pour avoir l'autorisation de sortir les marchandises. A défaut, les voyageurs étrangers devraient prouver l'origine des monnaies locales qui les ont servis à acheter ces marchandises. La BRB a également décidé que toutes les transactions monétaires conclues localement ou des services rendus au Burundi soient exprimés et réglés en francs burundais. En début du mois de novembre 2019, la Banque Centrale avait regretté que les bureaux de change ne respectent pas les taux de change fixés.

Il faut ajouter que le marché de l'or se trouve actuellement sous le monopole de la BRB qui seul possède le pouvoir de vendre ce produit précieux. Toutes les autres entreprises étant obligées de vendre tous leurs stocks à la BRB.

Les changeurs de monnaie, malgré le harcèlement et l'emprisonnement de certains d'entre eux, ont plutôt renforcé le marché noir pour contourner la nouvelle réglementation de la Banque Centrale qui fixe des taux officiels de change à 1800 francs burundi pour un dollar, et à plus ou moins 2000 FBU pour un euro. En date du 26 novembre 2019, un euro se changeait en cachette à 3000 Francs burundais et un dollar à 2800 Francs burundais.

Alors que la libéralisation des secteurs étatiques avait été notamment motivée par la mauvaise gestion de la chose publique, les intentions de détournement derrière ces mesures ne sont pas à exclure, compte tenu de la réalité politico-économique qui prévaut dans le pays depuis 2015.

Cette série de mesures limite gravement les libertés individuelles et collectives et entament les activités génératrices de revenus, dans un contexte de paupérisation croissante de la population, et au moment où le pays s'enfonce du jour au lendemain dans une crise économique aux conséquences dévastatrices sur la survie quotidienne des ménages burundais.

IV. DES DEMANDES RECURRENTES DE CONTRIBUTIONS FINANCIERES FORCEES

Malgré la situation difficile de survie des ménages burundais, le régime burundais en mal de remplir sa mission de développement national ne cesse d'exiger des contributions financières pour financer, soit les élections, soit l'infrastructure publique. Chaque fois qu'il y a un besoin d'argent, le régime Nkurunziza n'hésite pas à recourir aux exigences de contributions de la population. Nos différents rapports ont chaque fois relevé des faits y relatif. Au cours de ce mois de novembre 2019, nous rapportons le cas qui se passe en province Cankuzo.

Le gouverneur de cette province, Njiji Desiré a tenu différentes réunions dont celle du 21 novembre 2019 à l'encontre des employés du secteur public et privé pour leur recommander de contribuer en vue de réhabiliter les tronçons des routes Cankuzo-Mishiha et Cankuzo-Cendajuru. A cette occasion, il a parlé des minimas par catégorie de personne dans les contributions, et ainsi, 5000FBU était le minimum pour un enseignant, 15.000 FBU pour un directeur d'école, 10.000 FBU pour les agents du secteur de santé et 20000 FBU pour les cadres de ce secteur. Aussi, il a été fixé que les agents et cadres du secteur de la justice paient respectivement au moins 10 000 FBU par personne. Aux commerçants, on demandera 10.000FBU, 3000FBU aux conducteurs de taxi-vélos et 5000FBU aux conducteurs de taxi-moto.

En date du 26 novembre 2019, les collecteurs de ces fonds en collaboration avec les jeunes Imbonerakure avaient érigé des barrières sur toutes les routes principales de Cankuzo pour en exiger le paiement. Au début de cette année, l'organisation locale ADIC et PAM avaient proposé aux autorités locales de leur accorder une permission de réhabiliter ces routes par le système «Cash for Work », mais elles leur avaient imposé des conditions impossibles à remplir. Ces organisations avaient opté de réhabiliter seulement les routes de la commune Gisagara et de Cendajuru.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le régime burundais semble plus que déterminé à se maintenir à n'importe quel prix. Le conflit politique interne engendré par le troisième mandat est noyé dans des accusations mensongères contre le Rwanda et le colon en vue de manipuler le peuple burundais qui souffre des conséquences graves de la crise commencée en 2015.

Au moment où les attaques rebelles battent le plein, le régime invente en effet des bouc-émissaires pour détourner l'attention de la population burundaise et justifier les crimes de ce régime contre des citoyens qui ne le soutiennent pas.

Les mesures administratives et sécuritaires qui restreignent les libertés des citoyens cherchent à affaiblir ces derniers pour les contraindre à se résigner face au sort imposé par le régime totalitaire.

Compte tenu de tout ce qui précède, le FORSC émet les recommandations suivantes :

Aux institutions de l'Etat et au gouvernement du Burundi :

- De mettre fin aux injustices et à la chasse à l'homme contre les opposants politiques victimes de violences criminelles, mais pris pour cible comme auteurs des crimes par les instances de justice burundaise ;
- De suspendre les mesures administratives et sécuritaires qui restreignent gravement les libertés des citoyens et qui visent à affaiblir ces derniers pour qu'ils se résignent face au sort imposé par le régime Pierre Nkurunziza.

Aux représentants du peuple, aux partis politiques, organisations syndicales, de la société civile et confessions religieuses :

- D'adopter une approche de lutte politique et de revendications sociales centrées sur les droits de l'homme. Les partis politiques dont les membres sont persécutés doivent prendre les devants pour protester contre cet état de choses.

A l'UA et l'ONU :

- D'envoyer des observateurs internationaux pour observer la situation des droits de l'homme et contribuer au retour à la paix et la sécurité préalablement aux futures élections ;
- D'organiser et coordonner la reprise du dialogue inter burundais afin d'aboutir à une résolution pacifique de la crise en cours, seule préalable à tout processus électoral.